



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fin du programme C-130 de l'AIA Clermont-Ferrand

Question écrite n° 9906

Texte de la question

M. Édouard Bénard appelle l'attention de M. le ministre des armées sur la fin du programme C-130 Hercules à horizon 2029 auquel est lié l'Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand. Alors que l'AIAC joue un rôle central dans le maintien en condition opérationnelle (MCO) des C-130 Hercules depuis 2018, ce contrat doit prendre fin en 2029 sans qu'aucune alternative pérenne ne soit proposée aux quelque 500 salariés concernés. Aujourd'hui, le report partiel d'activité vers l'A-400M conjugué à l'arrêt de la mise en service de plusieurs autres aéronefs (ex : Mirage 2000, Alpha-jet) ne permettent pas de couvrir toutes les missions autrefois assurées dans le cadre du contrat avec le C-130. De surcroît, des doutes persistent quant à la requalification de certains ouvriers, parmi lesquels les chaudronniers qui représentent environ un tiers des effectifs totaux concernés. Enfin, l'AIAC représente aujourd'hui 15 % du MCO du Service industriel de l'aéronautique (SIAé) et les salariés revendiquent une charge de travail cohérente, c'est-à-dire la fin d'une mise en concurrence accrue avec le secteur privé qui se trouve être plus coûteux. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage pour sécuriser les emplois, absorber cette réduction d'activité et garantir une répartition équitable des charges entre les secteurs public et privé.

Texte de la réponse

Le service industriel de l'aéronautique (SIAé) s'assure de l'adéquation de ses capacités industrielles avec les besoins des forces armées. Il dispose de moyens de planification sur dix ans qui intègrent les besoins afférents aux flottes en service et futures. Cette planification prend en compte : - les flottes vieillissantes (Alphajet, Mirage 2000, Gazelle) et l'arrêt complet pour la flotte C130H ; - la montée en puissance qui se poursuit pour les flottes des Rafale, A400M, Tigre et NH90, dont certaines connaissent une hausse d'activité de plus de 50 % par rapport à 2024 ; - les flottes dont l'activité liée au soutien est stable. À l'horizon de dix ans, la hausse d'activité induite par les activités futures ainsi que l'implication du SIAé dans le maintien en condition opérationnelle de combat, dans l'optique de la préparation à la haute intensité, compense la décroissance d'activité liée aux flottes vieillissantes. Le format du SIAé n'est donc pas appelé à évoluer significativement sur la période, le site de Clermont-Ferrand restant stratégique pour le service, qui continue d'y investir d'importants moyens.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Bénard](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9906

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : [Armées et anciens combattants](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2025](#), page 8292

Réponse publiée au JO le : 11 novembre 2025, page 9143